



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 01
Hebdomadaires régionaux du Bas-Saint-Laurent

**Programme décennal de dragage d'entretien du bassin du parc nautique
et approfondissement de sa partie est à Saint-Jean-Port-Joli**

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 1^{ER} OCTOBRE 2013

À SAINT-JEAN-PORT-JOLI

COMMUNIQUÉ

Québec, le 3 septembre 2013 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Programme décennal de dragage d'entretien du bassin du parc nautique et approfondissement de sa partie est à Saint-Jean-Port-Joli* par Parc nautique Saint-Jean-Port-Joli. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **mardi 1^{er} octobre, à compter de 19 h 30, à la Salle Médard-Bourgault de l'Auberge du Faubourg, 280, de Gaspé Ouest, route 132, à Saint-Jean-Port-Joli**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 18 octobre 2013.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 18 octobre 2013, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque Marie-Bonenfant, 7B, place de l'Église, Saint-Jean-Port-Joli**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La corporation du Parc nautique de Saint-Jean-Port-Joli projette d'entreprendre un programme décennal de dragage d'entretien du bassin de la marina (phase I) qui serait réalisé chaque année par dragage hydraulique. Pour réaliser les travaux d'entretien, le promoteur prévoit utiliser une drague à succion de faible capacité qu'il a utilisée au cours des dernières années. Les sédiments pompés seraient rejetés en eau libre à environ 200 mètres en aval de la zone des travaux.

De plus, le programme prévoit le dragage de construction de la partie est du bassin de la marina (phase II) afin d'en augmenter la capacité d'accueil la faisant passer de 45 à 85 emplacements. Il serait d'abord réalisé à l'aide d'une drague mécanique, puis par un sur-dragage hydraulique à l'automne. Les sédiments seraient gérés en milieu terrestre sur un terre-plein situé à proximité de la marina et qui sert actuellement de site de remisage des bateaux en hiver. L'approfondissement subséquent de cette section du parc nautique serait réalisé à l'aide de la drague à succion et le rejet en eau libre. Il est à noter toutefois que la réalisation de tout ce segment du projet est conditionnelle aux fonds disponibles.

Pour l'ensemble du programme décennal, les volumes de sédiments visés par les dragages d'entretien s'élèvent à 68 500 m³ pour le secteur de la phase I et à 27 900 m³ pour le secteur de la phase II, pour un total de 96 400 m³. Pour le dragage de construction, le volume de sédiments est estimé à 18 725 m³.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Les principaux enjeux environnementaux associés à ce projet concerneraient le transport terrestre des sédiments dragués, les activités récréotouristiques et la faune ichthyenne.

Afin de minimiser l'impact du transport des sédiments sur la sécurité publique, les limites de la zone des travaux seraient clairement identifiées. Le promoteur souligne que l'établissement d'horaires pour l'exécution des travaux et le transport des matériaux viserait à réduire les effets du bruit pouvant affecter la qualité de vie des résidents. Ces effets sur la qualité de vie résulteraient principalement du dérangement de la quiétude des résidents généré par le bruit des activités de transport de sédiments vers le site de disposition. Cette activité serait toutefois réalisée après la période récréotouristique intensive et à même le site du parc nautique, donc sans devoir emprunter les routes locales.

Selon l'étude d'impact, le promoteur souligne que durant du dragage mécanique de la phase II, le quai fédéral ne pourrait plus être utilisé comme espace récréotouristique. Toutefois, les travaux seraient réalisés après la période récréotouristique intensive de mai à septembre. Par voie maritime, les utilisateurs du quai continueraient toutefois d'avoir accès aux pontons flottants situés du côté ouest du quai. Enfin, il est à noter que les activités de dragage génèreraient des répercussions positives sur le paysage, le récréotourisme, la sécurité publique et l'économie.

En ce qui concerne la faune ichthyenne, le promoteur estime que le dragage pourrait augmenter temporairement la turbidité de l'eau. Toutefois, il évalue cet impact de faible et précise que les espèces de poissons présentes dans le secteur seraient relativement plus tolérantes à une augmentation de la turbidité.

LA DEMANDE D'AUDIENGE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **18 octobre 2013**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Alexandre Corcoran-Tardif, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 538 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : dragage-saint-jean-port-joli@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Alexandre Corcoran-Tardif
Conseiller en communication
418-643-7447, poste 538 ou 1-800-463-4732